



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## **Secrétariat général**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT  
ET DE LA FORMATION  
BUREAU DU RECRUTEMENT  
ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE  
Section promotion professionnelle

### **Fiche à l'usage des stagiaires**

## **Préparation à l'épreuve orale du concours professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1<sup>ère</sup> classe au titre de l'année 2016.**

### **1 - OBJECTIF DE LA PREPARATION**

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier l'expérience professionnelle du candidat, ses aptitudes et sa motivation à exercer les fonctions d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1<sup>ère</sup> classe ainsi que son ouverture d'esprit. Durée de l'épreuve : 25 minutes (dont 5 minutes de présentation ; coefficient : 1)

### **2 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION**

La préparation à l'épreuve orale consiste en une formation en présentiel d'une journée sur le site de Lognes qui sera programmée entre le 2 et le 6 novembre 2015. La date de convocation définitive sera établie à la discrétion du BRPP.

### **3 – INSCRIPTION A LA PREPARATION**

La fiche d'inscription devra être complétée (dactylographiée) par le candidat, visée par son supérieur hiérarchique et l'animateur (ou correspondant) de formation.

Les candidats qui disposent d'un numéro de matricule (*indiqué sur la carte agent ou le bulletin de paye*) doivent impérativement le mentionner sur la fiche d'inscription.

Cette fiche devra être ensuite scannée et adressée par mail à l'adresse suivante : [gestionnaire4-prompro@interieur.gouv.fr](mailto:gestionnaire4-prompro@interieur.gouv.fr) au plus tard le **lundi 19 octobre 2015, délai de rigueur**. Cette procédure d'inscription s'applique désormais à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation.

**Toute demande d'inscription qui parviendra après cette date ne sera pas prise en compte.**

### **4 – OBLIGATION D'ASSIDUITE**

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- être présent le jour de la préparation orale ;
- se présenter au prochain concours professionnel, objet de la préparation.

**Toute préparation ultérieure, quelle qu'elle soit, sera refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.**

## **5 – FINANCEMENT**

Pédagogie :

La prise en charge de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation.

## **6 – OBSERVATIONS**

Attention, l'inscription à cette préparation **ne vaut pas inscription à l'examen professionnel**.

Les candidats doivent s'inscrire à l'examen professionnel, soit par :

-> voie postale à l'adresse suivante :

27, cours des Petites Ecuries – 77185 LOGNES

ou

-> voie électronique sur le site internet du ministère : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

Il est recommandé de privilégier l'inscription par voie électronique.